

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00490

Numéro SIREN : 408 086 700

Nom ou dénomination : EUROFOS

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt 2395

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		Eurofos		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2	
Adresse de l'entreprise		Terminal Conteneurs-Darse2 Secteur 13270 Fos-sur-Mer		Durée de l'exercice précédent *		<input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2	
Numéro SIRET*		4 0 8 0 8 6 7 0 0 0 0 0 2 3	TRIBUNAL DE COMMERCE			Néant <input type="checkbox"/> *	
			GRIFFE	Bor	10 JUIN 2022	Amortissements, provisions	
						Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	SALON-DE-PROVENCE			Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *		AB				
	Frais de développement *		CX				
	Concessions, brevets et droits similaires		AF	2 932 290	AG	1 863 701	1 068 589
	Fonds commercial (1)		AH	35 765	AJ		35 765
	Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	Terrains		AN		AO		
	Constructions		AP	18 694 749	AQ	8 224 606	10 470 143
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	6 708 431	AS	4 751 019	1 957 413
	Autres immobilisations corporelles		AT	2 733 473	AU	1 892 559	840 914
	Immobilisations en cours		AV		AW		
	Avances et acomptes		AX	3 475 576	AY		3 475 576
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
	Autres participations		CU		CV		
	Créances rattachées à des participations		BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF	859 309	BG		859 309	
Autres immobilisations financières *		BH	1 432 774	BI		1 432 774	
		BJ	36 872 367	BK	16 731 885	20 140 482	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements		BL	3 896 190	BM	7 330	3 888 860
	En cours de production de biens		BN		BO		
	En cours de production de services		BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
	Marchandises		BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	376 944	BW		376 944
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	12 735 186	BY	351 807	12 383 379
	Autres créances (3)		BZ	3 837 001	CA		3 837 001
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:		CD		CE		
	Disponibilités		CF	21 931 886	CG		21 931 886
	Charges constatées d'avance (3) *		CH	1 573 984	CI		1 573 984
			CJ	44 351 191	CK	359 137	43 992 054
	TOTAL (III)		CO	81 223 558	IA	17 091 022	64 132 536
	Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		Eurofos	Néant
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	1 000 000	DA 1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG 48
	Report à nouveau		DH 36 872 276
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 8 344 308
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (II)	DL 46 316 632
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (III)	DO
DETTE (4)	Provisions pour risques		DP 197 451
	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR 197 451
	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 800 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV
Compte régul.	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 8 679 348
RENOVIS	Dettes fiscales et sociales		DY 6 382 395
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ 1 339 031
	Autres dettes		EA 417 679
	Produits constatés d'avance (4)		EB
		TOTAL (IV)	EC 17 618 454
	Ecart de conversion passif *		ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 64 132 536
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
	Dont Écart de réévaluation libre		ID
	Réserve de réévaluation (1976)		IE
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 17 618 545
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : Eurofos				Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB				
	biens *	FD		FE				
	Production vendue		106 133 067	FH				
	services*	FG			106 133 067			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	106 133 067	FK				
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	107 058 443			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW			
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX			
	Salaires et traitements*				FY			
	Charges sociales (10)				FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA			
		- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)				GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	95 018 480			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GH			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GI			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GJ			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GK			
	Défauts et charges assimilées (6)				GL			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GM			
		Total des produits financiers (V)			GN			
		244			GO			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GT			
	Défauts et charges assimilées (6)				GU			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GV			
		Total des charges financières (VI)			GW			
		83 041						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
					11 957 002			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise Eurofos		Néant <input type="checkbox"/> *															
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	539 668														
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	18 104 688														
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC															
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			18 644 356														
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HD	441 079														
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	18 033 064														
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG															
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			18 474 144														
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)																	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)														
Impôts sur les bénéfices *			(X)														
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)																	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)																	
5 - BÉNÉFICE OU Perte (Total des produits - total des charges)																	
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO															
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY															
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG															
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	5 169 891														
	- Crédit - bail immobilier	HQ															
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH															
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ															
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK															
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX															
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC															
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)	RD															
	(9) Dont transferts de charges	A1	485 218														
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5																
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2															
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3															
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A4															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">facultatives</td> <td style="width: 20%;">A6</td> <td style="width: 20%;">obligatoires</td> <td style="width: 20%;">A9</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">dont cotisations facultatives Madelin</td> <td style="width: 20%;">A7</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite</td> <td style="width: 20%;">A8</td> <td></td> </tr> </table>				facultatives	A6	obligatoires	A9	dont cotisations facultatives Madelin		A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
facultatives	A6	obligatoires	A9														
dont cotisations facultatives Madelin		A7															
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :</td> <td style="width: 50%;">Exercice N</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Charges exceptionnelles</td> </tr> <tr> <td>CESSION ACTIFS IMMOBILISE</td> <td>18 033 064</td> </tr> <tr> <td>PENALITES / AMENDES</td> <td>38 906</td> </tr> <tr> <td>PROCES</td> <td>98 627</td> </tr> <tr> <td>DEPART SALARIES</td> <td>226 224</td> </tr> <tr> <td>BONI / MALI DEMENTIELLEMENT PORTIQUE</td> <td>77 322</td> </tr> </table>				(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		Charges exceptionnelles	CESSION ACTIFS IMMOBILISE	18 033 064	PENALITES / AMENDES	38 906	PROCES	98 627	DEPART SALARIES	226 224	BONI / MALI DEMENTIELLEMENT PORTIQUE	77 322
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N																
	Charges exceptionnelles																
CESSION ACTIFS IMMOBILISE	18 033 064																
PENALITES / AMENDES	38 906																
PROCES	98 627																
DEPART SALARIES	226 224																
BONI / MALI DEMENTIELLEMENT PORTIQUE	77 322																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</td> <td style="width: 50%;">Exercice N</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Charges antérieures</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Produits antérieurs</td> </tr> </table>				(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Charges antérieures		Produits antérieurs								
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N																
	Charges antérieures																
	Produits antérieurs																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>																	

Désignation de l'entreprise : Eurofos										Néant	*							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II			KD	2 880 552		D8	2						
CORPORELLES	Terrains						KG			KE		D9						
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ			KK		KE	KF					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM	17 005 612		KN		KO		87 503				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				[Dont Composants		M2			KQ		KR		1 689 138				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants		M3			KS		KT		18 207 592				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV			KW		KX						
	Matériel de transport *						KY	371 928		KZ		LA		104 413				
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	2 244 120		LC		LD		50 840				
	Emballages récupérables et divers *						LE			LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI		LJ						
	Avances et acomptes						LK	20 666 233		LL		LM		1 666 721				
	TOTAL III						LN	46 873 770		LO		LP		21 718 704				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T						
	Autres participations						8U			8V		8W						
	Autres titres immobilisés						1P			IR		1S						
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	2 289 995		IU		1V		48 982				
	TOTAL IV						LQ	2 289 995		LR		LS		48 982				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	52 044 317		ØH		ØJ		21 855 189					
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions					Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	1		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV		LW		2 968 055				
CORPORELLES	Terrains						IP			LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ					MA			MB		MC					
		Sur sol d'autrui	IR					MD			ME		MF					
	Inst. gales, agencements et am. des constructions				IS				MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outilage industriels				IT				MJ		MK		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU					MM	18 085 038		MN		MO					
		Matériel de transport	IV					MP	29 764		MQ		MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW					MS	8 064		MT		MU					
		Emballages récupérables et divers*	IX					MV			MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours				MY				MZ		NA		NB					
	Avances et acomptes				NC				ND		NE		NF					
	TOTAL III				IY				NG		NH		NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				ØU		M7		ØW					
	Autres participations				IØ				ØX		ØY		ØZ					
	Autres titres immobilisés				II				2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières				I2				2E		2F		2G					
	TOTAL IV				I3				NJ		NK		2H					
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4				ØK		ØL		ØM					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: Eurofos

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		Eurofos						Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 598 847	PF	264 854	PG		PH 1 863 701
TOTAL I		RK	1 598 847	RM	264 854	RN		RO 1 863 701
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR	6 553 001	PS	1 671 605	PT		PU 8 224 606
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 297 142	QA	510 113	QB	56 237	QC 4 751 019
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH	251 189	QI	82 655	QJ	25 501	QK 308 343
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 342 750	QM	241 710	QN	243	QO 1 584 216
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL II		QU	12 444 081	QV	2 506 083	QW	81 980	QX 14 868 184
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	14 042 929	ØP	2 770 937	ØQ	81 980	ØR 16 731 885
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. gales, agenc et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Inst. gales, agenc am. divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
TOTAL II								
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM					NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise Eurofos						Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A	283 297	4B	71 500	4C	157 346	4D	197 451
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	283 297	TV	71 500	TW	157 346	TX	197 451
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations	02		03		04		05	
	- titres mis en équivalence	9U		9V		9W		9X	
	- titres de participation	06		07		08		09	
	- autres immobilisations financières (1)*	6N		6P	7 330	6R		6S	7 330
	Sur stocks et en cours	6T	215 131	6U	419 431	6V	282 755	6W	351 807
	Sur comptes clients	6X		6Y		6Z		7A	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	7B	215 131	TY	426 761	TZ	282 755	UA	359 137
	TOTAL III	7C	498 428	UB	498 261	UC	440 101	UD	556 588
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise Eurofos

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise Eurofos

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise Eurofos

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise Eurofos

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

8

Désignation de l'entreprise :		Eurofos				Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	1	2	3	
	Prêts (1) (2)		UP	859 309	UR	UN	
	Autres immobilisations financières		UT	1 432 774	UV	US	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA			UW	
	Autres créances clients		UX	12 735 186	12 735 186		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation préts ou remis en garantie * antérieurement constituée*)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 299	4 299		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 047	5 047		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 608 601	2 608 601		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
	Divers		VP	40 505	40 505		
Groupe et associés (2)		VC					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 178 550	1 178 550			
Charges constatées d'avance		VS	1 573 984	1 573 984			
TOTAUX		VT	20 438 254	VU	18 146 172	VV	
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	54 391			
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	1	2	3	4	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	800 000	800 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 679 348	8 679 348			
Personnel et comptes rattachés		8C	2 979 885	2 979 885			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 094 736	2 094 736			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	808 455	808 455		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 053	8 053		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	491 267	491 267		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 339 031	1 339 031			
Groupe et associés (2)		VI	91	91			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	417 679	417 679			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	17 618 545	VZ	17 618 545		
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : Eurofos		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant	*				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	13 634			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4 812			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 082 916	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3 ^e et 212 bis)*	XZ				
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7					
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
	Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	SW	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						TOTAL I				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différences	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
		Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A						
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Mesures d'initiation	Affectation sur le bénéfice * et exonérations *	K9	Entreprises nouvelles 44 actes	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		
ZFU-TE (art.44 octies A) Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC				
Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)						PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9	1 132 805	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 décies E)	YH					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	1 906 247
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	10 387 922	
	déficit (II moins I)	ZL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL		
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	10 387 922	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise Eurofos

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise

Désignation de l'entreprise	Eurofos			Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	1 825 326
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Provisions pour dépréciation *		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Charges à payer				
ORGANIC		9K	171 185	9L 127 485
PARTICIPATION DES SALARIES		9M	911 731	9N 645 957
		9P		9R
		9S		9T
TOTaux (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	1 082 916	YO 773 442
à reporter au tableau 2058-A :				
			ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septie* du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert).

Désignation de l'entreprise		Eurofos				Néant	*
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	30 852 554	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 019 722	Dividendes	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	ØE	JEU TARDIS	Autres répartitions	ZE		
	TOTAL I	ØF	36 872 276	Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZF		
				TOTAL II	ZG	36 872 276	
	RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7	36 371 542	YQ	20 979 194
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
DETALS DES POSTES EXTERNES	— Sous-traitance			YT	49 333 215		
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		XQ	2 114 433		
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	173 931		
	— Rémunerations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	734 821		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ST	11 817 794		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	64 174 194
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	192 654		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	391 585		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	584 239		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	3 639 054		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	13 494 800		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*			ØB	12 379 127		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK			%
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	10 387 922	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%
RÉGIME DE GROUPE *				Plus-values à 19%	JM		Imputations
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	54 071 317	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%
				Plus-values à 19%	JP		Imputations
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	44793803600012	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : Eurofos						Néant <input type="checkbox"/>			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE									
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle			
I - Immobilisations*	①	②	③	④	⑤	⑥			
	1 BECHTEL 18012013	243				243			
	2 DIVERS CAVAL 30062007	936				936			
	3 TIGAUN 24062019	362				244	118		
	4 PEUGEOT 08062021	4 235				90	4 145		
	5 PEUGEOT 06122017	18 990				18 990			
	6 RENAULT TRAF 14112011	2 800				2 800			
	7 FORD TRANSIT 18112011	13 325				13 325			
	8 KANGOO 18112011	3 375				3 375			
	9 20 STRADDLE 31032021	16 805 943					16 805 943		
	10 2 TRACTEURS 31032021	258 748					258 748		
	11 KALMAR ECH 23032020	541 000				55 302	485 698		
	12 2 LIFT TRAIL 31032021	478 412					478 412		
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	⑧	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	(11)
⑦	⑨	⑩	⑪		19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations*	1								
	2	333	333	333					
	3	3 500	3 500	3 500					
	4	9 900	9 900	9 900					
	5	6 185	6 185	6 185					
	6	333	333	333					
	7	333	333	333					
	8								
	9								
	10								
	11	18 087 103	18 087 102	18 087 102					
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+						
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 11 à 19 de la colonne ⑨)			18 107 687					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 11 à 19 de la colonne ⑩)			(A)					
	CADRE C : autres plus-values taxable (19%) (⑪)			(B)	(Ventilation par taux)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Nº 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise Eurofos

Désignation de l'entreprise : Eurofos		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N-1 sur 3 ans au titre de				
	N-2				
	N-1 Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7 (à préciser) au titre de :				
N-8					
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Eurofos

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :	Eurofos					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés		4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

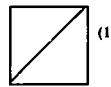
Désignation de l'entreprise :	Eurofos			Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :	01012021	et clos le :	31122021	Durée en nombre de mois <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel : *	YP				
	YF				
	YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	106 133 311			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	71 624			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	302 938			
TOTAL 1	OX	106 507 873			
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	57			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF				
Variation positive des stocks	OD	407 351			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 2	OM	407 408			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats	ON	3 863 790			
Variation négative des stocks	OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	56 889 870			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	553			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY				
TOTAL 3	OJ	60 754 213			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3			OG	46 161 068
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	46 161 068			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX				
Effectifs au sens de la CVAE *	EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX				
Période de référence	GY	du	GZ	au	
Date de cessation	HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE |3|1|1|2|2|0|2|1|

N° SIRET |4|0|8|0|8|6|7|0|0|0|0|0|2|3|

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Eurofos

ADRESSE (voie)

Terminal Conteneurs-Darse2 Secteur

CODE POSTAL

13270

VILLE Fos-sur-Mer

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 |1| Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 |8000|

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 | | Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 | |

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination Porsynergy Projects

N° SIREN (si société établie en France) |3|5|2|1|0|3|8|0|8| % de détention 100 Nb de parts ou actions 8000

Adresse : N° | | Voie Avenue du 16ème Port

Code Postal 76600

Commune Le Havre

Pays

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | |

Commune | |

Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | |

Commune | |

Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | |

Commune | |

Pays | |

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | | Nom patronymique | | Prénom(s) | |

Nom marital | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Naissance : Date | | N° Département | | Commune | | Pays | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | |

Commune | |

Pays | |

Titre (2) | | Nom patronymique | | Prénom(s) | |

Nom marital | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Naissance : Date | | N° Département | | Commune | | Pays | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | |

Commune | |

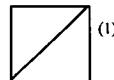
Pays | |

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant *

EXERCICE CLOS LE 13 1 1 2 0 2 1

N° SIRET 4 0 8 0 8 6 7 0 0 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Eurofos

ADRESSE (voie) Terminal Conteneurs-Darse2 Secteur

CODE POSTAL 13270

VILLE Fos-sur-Mer

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
Eurofos 0 Terminal Conteneurs-Darse2 Secteur 13270 Fos-sur-Mer				0 Terminal Conteneurs-Darse2 Secteur 13270 Fos-sur-Mer	
SIRET 4080867000023					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012008					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SAS PORTSYNERGY 4 QUAI D ARENC 13002 MARSEILLE				SIRET : 44793803600012	
B ACTIVITE					
Activités exercées	Manutention Portuaire			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	10 387 922	Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15% Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé NAVISION				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :			
Télé :			Télé :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA			Date : 14042022 Lieu : AU HAVRE Qualité : GERANT Nom du signataire : M JONQUETRE LOUIS		

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2022)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis (5)		<i>Total (a à h)</i>				

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Montant des sommes versées :				
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires
	1	2	3	4	5	6	7

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.

EXERCICE OUVERT LE

01012021

ET CLOS LE

31122021

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Entreprise Eurofos 0 Terminal Conteneurs-Darse2 Secteur 13270 Fos-sur-Mer	

La présente déclaration complémentaire, soussignée en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 14042022

Signature,

Nom et qualité du signataire

EUROFOS SARL

**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 €
Siège social : Terminal conteneurs – Darse 2 – Secteur Graveleau – 13270 FOS
SUR MER**

RCS Salon B 408 086 700

RAPPORT DE GESTION DU GERANT

Messieurs,

En exécution des prescriptions légales, nous vous rendons compte de l'activité et de la situation de notre Société ainsi que des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, pour évoquer les perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

A. Comptes de l'exercice écoulé

Ces comptes établis selon les dispositions du plan comptable en vigueur, comprennent :

- Le Bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

Ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes font apparaître les éléments suivants :

Compte de résultat au 31 décembre 2021

	en k€	Exercice clos le	Exercice clos le	Variation
		31-déc-21	31-déc-20	2020/2021
Chiffre d'affaires net	106 133	96 826		10,0%
Produits d'exploitation	107 054	98 306		9,3%
Charges d'exploitation	94 962	89 213		6,5%
Résultat d'exploitation	12 093	9 094		56,2%
Résultat financier	-83	-153		-30,1%
Résultat courant avant impôt	12 010	8 941		60,1%
Résultat exceptionnel	170	-19		-108,9%
Participation des salariés	-987	-745		154,0%
Impôts société	-2 848	-2 157		69,5%
Résultat net	8 344	6 020		61,4%

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF en K€	31-déc-21	31-déc-20
Concessions, brevets, droit similaire	1 069	1 246
Fonds commercial	36	36
Constructions	10 470	10 453
Installations techniques, mat. Outilage	2 096	2 409
Autres immobilisation incorporelles	703	901
Immobilisations en cours et avances et acomptes	3 476	20 666
Prêts	859	805
Autres immobilisations financières	1 433	1 485
TOTAL (i)	20 140	38 001
ACTIF CIRCULANT		
Matières premières approvision.	3 889	3 489
Avances	0	0
Clients et comptes rattachés	12 383	13 712
Autres créances	4 214	3 909
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	21 932	12 103
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	1574	954
TOTAL (II)	43 992	34 167
TOTAL GENERAL (I à II)	64 133	72 168

PASSIF en K€	31-déc-21	31-déc-20
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles	100	100
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	36 872	30 853
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8 344	6 020
TOTAL (III)	46 317	37 972
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	197	283
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)	197	283
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	800	2 200
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 679	22 545
Dettes fiscales et sociales	6 382	5 777
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 339	2 756
Autres dettes	418	635
Comptes de régularisation	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (V)	17 618	33 913
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (III+IV+V)	64 133	72 168

B. Modifications apportées à la présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation (art. L 232-6 du Code de commerce)

Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes.

C. Affectation du résultat de l'exercice

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 8 344 307,91 € que nous vous proposons d'affecter en report à nouveau. Le compte «Report à nouveau» de 36 872 276,13 € se trouvera ainsi porté à 45 216 584,04 €.

Ainsi les capitaux propres après affectation du résultat se présenteront de la manière suivante :

- Capital social : 1 000 000.00 €

- Réserve légale :	100 000,00 €
- Report à Nouveau :	<u>45 216 584,04 €</u>
-> Capitaux propres	46 316 584,04 €

D. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices et avoir fiscal correspondant (CGI art. 243 bis)

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun bénéfice n'a été distribué à l'Associé unique au titre des exercices clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020.

E. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos le 31 décembre 2021 est marqué par la crise sanitaire.

- Le chiffre d'affaires a connu une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent malgré la crise sanitaire. Cette hausse s'explique par :
 - i. L'augmentation des délais de stationnement en lien avec la crise sanitaire ;
 - ii. La diminution de la proportion de transbordements sur le total des volumes (3.6 % en 2021 contre 4.4 % en 2020) ;
 - iii. L'augmentation de la proportion de pleins entre 2020 et 2021.

- Les charges d'exploitation sont en hausse de 6.4 % selon les variations ci-après :

	31-déc-21	31-déc-20	Variation
Variation de stock	-407	-352	15,8%
Autres achats et charges externes	68 038	60 677	12,1%
Impôts taxes	584	2 972	-80,3%
Salaires et charges	23 477	22 383	4,9%
Dotations amortissements et provisions	3 269	3 014	8,5%
Autres charges	1	519	-99,9%
Total charges exploitation	94 962	89 213	6,4%

Les autres achats et charges externes (essentiellement coût technique et main d'œuvre externe) ont augmenté de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par un accroissement de l'activité par rapport à l'exercice précédent (hausse du nombre d'embauches externes).

Le résultat d'exploitation est passé de + 9 094 K€ en 2020 à + 12 093 K€ en 2021.

Le résultat financier est négatif et est passé de -153 K€ en 2020 à -83 K€ en 2021.

Le résultat exceptionnel s'élève à +170 K€ au titre de l'exercice 2021 contre -19 K€ en 2020.

Le résultat net ressort à + 8344 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 contre + 6 020 K€ l'an dernier.

F. Evolutions et perspectives d'avenir

L'année 2022 a été marquée par la crise sanitaire liée au coronavirus et, corrélativement, par une reprise de l'activité (+2.5 % de volumes traités par rapport à 2019).

Les principaux défis pour l'année 2022 seront (ainsi) principalement :

- Le maintien de la pérennité de la Société face aux impacts du coronavirus et des enjeux géopolitiques ;
- la recherche active de l'amélioration de la compétitivité ;
- la modernisation de la Société avec un programme ambitieux d'investissements.

Ainsi, tout est mis en œuvre pour :

- améliorer la qualité de service de l'entreprise qui est cruciale pour la relation clients ;
- rechercher toutes les sources d'économie et de productivité ;
- garder le cap des investissements stratégiques qui sont indispensables au développement de la société et à sa pérennisation.

G. Dépenses non déductibles fiscalement

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-IV du CGI s'élève à 0 € pour l'exercice 2021 et ce, au vu des dispositions de l'article 223 quater du CGI.

H. Conventions réglementées

La liste de ces conventions, établie conformément aux obligations légales, est jointe en annexe.

I. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement post clôture ayant un impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2021 n'a été relevé.

J. Frais de recherche et de développement

Néant.

K. Informations concernant les délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du code de commerce introduit par la loi de modernisation de l'économie (dite « LME ») du 4 août 2008, nous vous donnons ci-dessous des informations sur les délais de paiement :

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	366					853
Montant total des factures TTC	5 530 836	287 139	926	0	186 930	474 995
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	8,9%	0,5%	0,0%	0,0%	0,3%	0,8%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures concernées	19					
Montant total des factures TTC	127 796					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisées pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	8 587					3 295
Montant total des factures TTC	11 711 201	205 658	101 076	26 133	545 411	878 277
Pourcentage du montant total du CA de l'exercice	12,0%	0,2%	0,1%	0,0%	0,6%	0,9%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures concernées	0					
Montant total des factures TTC	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisées pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					

DocuSigned by:


 Louis JONQUIERE
813BE4CBD69F417
 Le Gérant,

EUROFOS SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 €
Siège social : Terminal conteneurs – Darse 2 – Secteur Graveleau – 13270 FOS SUR MER

RCS Salon B 408 086 700

-Annexe 1- Conventions réglementées

1 / Convention de trésorerie conclue entre Portsynergy Projects et Eurofos

Nature et objet : Cette convention de trésorerie lie la société Portsynergy Projects à sa filiale Eurofos. Portsynergy Projects peut selon les circonstances prêter les sommes nécessaires pour couvrir les besoins de trésorerie d'Eurofos.

Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux Euribor 3 mois + 1 %.

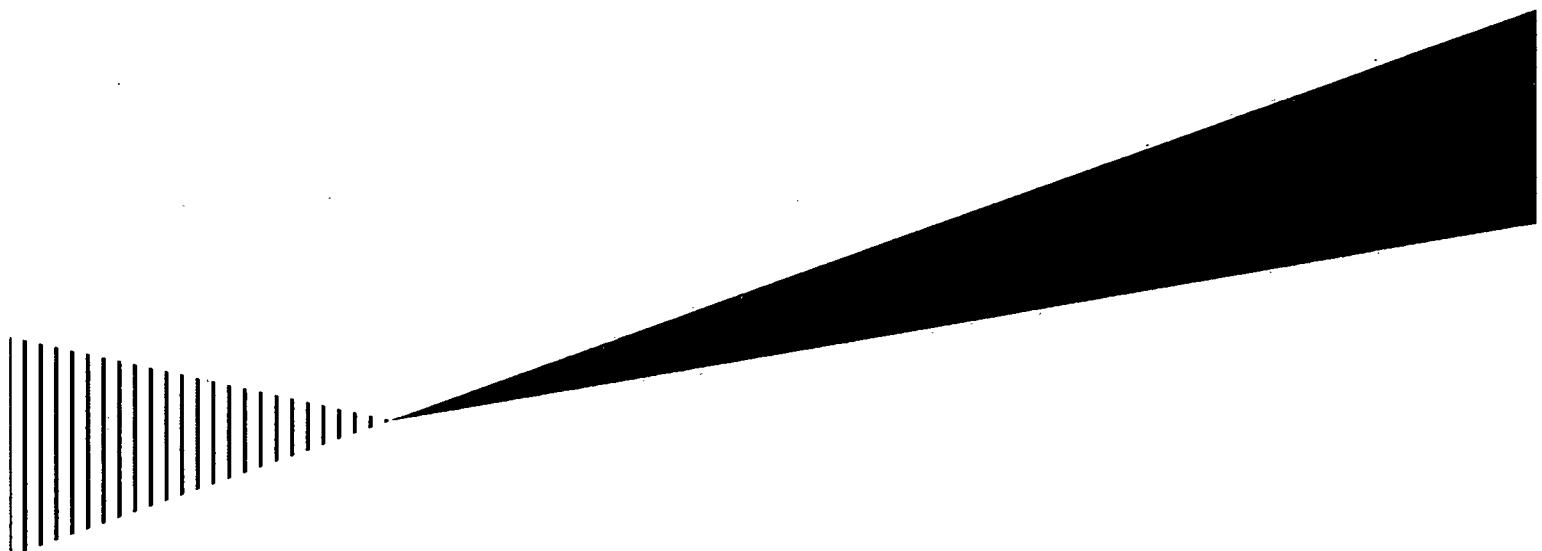
Au 31 décembre 2021, le solde des avances consenties par la société PortSynergy Projects à Eurofos ainsi que les charges financières enregistrées au titre de l'exercice 2021, s'élevaient à :

Intérêts facturés	C/C Tréso
EUROFOS	0

2 / Convention d'intégration fiscale avec PortSynergy SAS et EUROFOS SARL

Nature et Objet : Depuis le 1^{er} janvier 2012, la société Postsynergy SAS est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due par le groupe en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe, en application des dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Modalités : La présente convention qui a commencé à courir le 1er janvier 2012 est conclue pour la durée restante de la convention d'intégration de la filiale intégrante qui a débuté le 1er janvier 2008 pour une durée de cinq ans. Cette convention a été renouvelée par tacite reconduction pour 5 ans.



Eurofos

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

Eurofos

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Eurofos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eurofos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 6 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre-Yves Chardin".

Pierre-Yves Chardin

EUROFOS S.A.R.L.

Etats financiers

Exercice clos le 31 décembre 2021



Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

Bilan aux 31 décembre 2021 et 2020

(en euros)

ACTIF	Note	Valeur brute	Dépr. Et Amort.	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles	3	2 968 055	1 863 701	1 104 354	1 281 705
Immobilisations corporelles	3	31 612 230	14 868 184	16 744 046	34 429 689
Immobilisations financières	4	2 292 083	0	2 292 083	2 289 995
Actif immobilisé		36 872 367	16 731 885	20 140 482	38 001 389
Stock de pièces	2.5	3 896 190	7 330	3 888 860	3 488 839
Clients et comptes rattachés	5	12 735 186	351 807	12 383 379	13 711 929
Autres créances	5	4 213 945	0	4 213 945	3 908 834
Charges constatées d'avance	6	1 573 984	0	1 573 984	954 474
Actif circulant		22 419 305	359 137	22 060 169	22 064 076
Trésorerie		21 931 886	0	21 931 886	12 102 927
Total actif		81 223 558	17 091 022	64 132 536	72 168 391
PASSIF				31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social	15		1 000 000		1 000 000
Réerves et report à nouveau	15		36 972 323,81		30 952 602
Résultat de l'exercice	15		8 344 308		6 019 722
Total capitaux propres			46 316 631,72		37 972 324
Provisions pour risques et charges	7		197 451		283 297
Emprunts et dettes financières	8		800 000		2 200 000
Fournisseurs d'exploitation	9		8 679 348		22 544 571
Dettes fiscales et sociales	9		6 382 395		5 776 868
Autres dettes	10		1 756 710		3 391 332
Produits constatés d'avance			-		-
Total passif			64 132 536		72 168 391

**Compte de résultat
pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020**

(en euros)

	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Services vendus	11	106 123 164	96 771 998
Autres refacturations		9 903	54 271
Total chiffre d'affaires		106 133 067	96 826 269
Reprise sur provisions		440 101	1 031 913
Transfert de charges d'exploitation		481 233	244 673
Subventions et autres produits		57	203 344
Total des produits d'exploitation		107 054 458	98 306 198
Variation de stocks		407 351	351 902
Autres achats et charges externes	12	(68 037 984)	(60 676 501)
Impôts, taxes et versements assimilés		(584 239)	(2 972 383)
Salaires et traitements		(23 477 041)	(22 382 768)
Dotations aux amortissements		(2 770 937)	(2 500 316)
Dotations aux provisions		(498 261)	(513 758)
Autres charges		(553)	(518 865)
Total des charges d'exploitation		(94 961 663)	(89 212 689)
Résultat d'exploitation		12 092 794	9 093 509
Produits financiers	13	244	1 952
Charges financières	13	(83 206)	(154 492)
Résultat financier		(82 961)	(152 541)
Produits exceptionnels	14	18 644 356	12 609
Charges exceptionnelles	14	(18 474 144)	(31 541)
Résultat exceptionnel		170 213	(18 931)
Participation des salariés		(987 239)	(745 370)
Impôts sur les sociétés		(2 848 499)	(2 156 945)
Résultat net		8 344 307,91	6 019 722

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

1. Présentation de la Société

Les activités de "Eurofos S.A.R.L." (la Société) s'exercent principalement dans le secteur de la manutention portuaire.

Les comptes annuels de la Société, au 31 décembre 2021 arrêtés en date du 25 avril 2022, entrent dans le périmètre de consolidation des Sociétés « CMA CGM » situé au 4, quai d'Arenc à Marseille et « DP World » à Dubaï.

Eurofos est intégrée fiscalement par la Société " PORTSYNERGY SAS " dont le siège est à MARSEILLE, 4 Quai d'Arenc.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les Comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, et notamment le règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général (PCG).

Les principes, règles et méthodes comptables détaillés ci-après ont été appliqués de manière uniforme aux exercices précédents.

2.1 Immobilisations corporelles

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Société applique les règlements comptables CRC 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 04-06 correspondant à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations pour perte de valeur. Le coût d'acquisition inclut les frais accessoires directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les durées d'amortissement correspondent à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation, cette durée pouvant être différente de la durée d'usage fiscalement admise. Le montant amortissable de tout actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Installations techniques, portiques, grues	10 - 14 ans
Autres installations techniques, matériels et outillages	3 - 5 ans
Installations générales	5 - 20 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Matériel informatique	1 - 10 ans
Matériel de bureau	10 ans

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels informatiques à usage interne. Les logiciels acquis ou créés par la Société sont amortis sur une durée de trois à cinq ans en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

2.3 Test de dépréciation sur l'actif immobilisé

La Société examine, à la date de clôture, les événements ou les modifications de circonstances susceptibles d'avoir conduit à une dépréciation des éléments constituant son actif immobilisé, comprenant, notamment, les immobilisations corporelles et incorporelles. Lorsque le montant le plus élevé de la valeur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés et de la valeur probable de réalisation de ces actifs est inférieur à la valeur nette comptable du bien concerné, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

2.4 Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

2.5 Stock de pièces

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Si la valeur d'utilité des stocks est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le stock est constitué de pièces de rechange pour les besoins d'exploitation.

2.6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités de la Société sont composées de placements liquides dont l'échéance à la date d'acquisition ou résiduelle ne dépasse pas trois mois.

2.7 Crédit d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale quelle que soit leur date d'échéance. Il n'est pas procédé à l'actualisation de ces créances même en l'absence d'intérêts attachés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation nette est inférieure à leur valeur nominale.

2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux litiges et aux autres obligations.

Les engagements en matière de pensions et retraites du personnel en activité sont présentés hors bilan.

2.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires tient compte de l'ensemble des rabais et ristournes accordés ainsi que des avoirs émis.

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le montant des valeurs brutes et des amortissements cumulés au 31 décembre 2021 pour les immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit (en euros) :

	31 décembre 2021		31 décembre 2020
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Logiciel	2 932 290	1 863 701	1 068 589
Fonds commercial	35 765	-	35 765
Immobilisations incorporelles	2 968 055	1 863 701	1 104 354
Construction et agencements	6 703 234	4 722 979	1 980 254
Installations générales	11 991 516	3 501 627	8 489 889
Matériels d'exploitation et de transport	7 155 009	5 059 362	2 095 647
Autres immobilisations corporelles	2 286 896	1 584 216	702 680
Avances et acomptes	3 475 576	-	3 475 576
Immobilisations corporelles	31 612 230	14 868 184	16 744 046
			34 429 689

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs brutes s'analyse comme suit (en euros) :

	31 décembre 2020	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	31 décembre 2021
Logiciel	2 844 787	-	-	87 503	2 932 290
Fonds commercial	35 765	-	-	-	35 765
Immobilisations incorporelles	2 880 552	-	-	87 503	2 968 055
Construction et agencements	6 703 234	-	-	-	6 703 234
Installations générales	10 302 378	-	-	1 689 138	11 991 516
Matériels d'exploitation et de transport	6 957 805	151 888	(18 114 802)	18 160 117	7 155 009
Autres immobilisations corporelles	2 244 120	-	(243)	43 019	2 286 896
Avances et acomptes	20 666 233	2 812 569	-	(20 003 227)	3 475 576
Immobilisations corporelles	46 873 770	2 964 457	(18 115 045)	(110 953)	31 612 229

Le fonds commercial correspond au rachat par la Société de Somotrans et d'Eurofos SNC.

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

La variation des amortissements sur la période s'analyse comme suit (en euros) :

	31 décembre 2020	Dotations	Cession	31 décembre 2021
Logiciel	1 598 847	264 854	-	1 863 701
Immobilisations incorporelles	1 598 847	264 854	-	1 863 702
Construction et agencements	4 113 444	609 535	-	4 722 979
Installations générales	2 439 557	1 062 070	-	3 501 627
Matériels d'exploitation et de transport	4 548 331	591 834	(80 803)	5 059 362
Autres immobilisations corporelles	1 342 750	241 710	(243)	1 584 216
Immobilisations corporelles	12 444 081	2 505 149	(81 046)	14 868 184

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières inscrites à l'actif, se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2020	Contributions	Remboursements	31 décembre 2021
Prêts effort de construction	804 918	54 391	-	859 309
Dépôts et cautions	1 485 077	-	(52 304)	1 432 774
Immobilisations financières	2 289 995	54 391	(52 304)	2 292 083

En 2021, la Société a versé 54 milliers d'euros au titre de l'effort de construction.

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

5. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances clients	12 602 806	13 925 805
Factures à établir	132 380	1 255
Créances clients brutes	12 735 186	13 927 060
Provision pour dépréciation clients	(351 807)	(215 131)
Créances d'exploitation nettes	12 383 379	13 711 929

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avoirs à recevoir	526 497	614 497
Avances et accompagnes versés	376 944	-
Demande de remboursement de TVA	1 196 858	1 021 626
TVA déductible	1 411 743	1 667 848
Autres créances	701 904	604 863
Autres créances brutes	4 213 945	3 908 834
Provision pour dépréciation	0	0
Autres créances nettes	4 213 945	3 908 834

Les créances d'exploitation sont exigibles à moins d'un an.

6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des factures réceptionnées et payées sur l'exercice dont les prestations couvrent l'exercice à venir. Il s'agit principalement des redevances de crédits-bails et amodiций.

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2021
Litiges d'exploitation	283 297	71 500	(157 346)	-	197 451
Autres risques	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	283 297	71 500	(157 346)	-	197 451

Les provisions pour litiges d'exploitation correspondent aux litiges à quai.

8. Dettes financières

Les dettes financières se détaillent comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prêt "Croissance" BPI	500 000	1 500 000
Prêt "Vert" BPI	300 000	700 000
Emprunts et dettes financières	800 000	2 200 000

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation de son terminal, la Société avait souscrit en 2015 deux contrats de prêts auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI) avec 2 ans de différé de paiement.

L'échéancier de ces prêts s'analyse comme suit :

	2022	2023	2024	au-delà
Prêt "Croissance" BPI	500 000	-	-	-
Prêt "Vert" BPI	300 000	-	-	-

9. Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation s'analysent comme suit (en euros) :

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs et comptes rattachés	6 005 831	19 675 943
Fournisseurs factures non parvenues	2 673 517	2 868 628
TVA collectée	8 053	4 831
Taxes assises sur les salaires	210 032	203 783
Contribution économique territoriale	156 407	987 279
Rémunération de personnel	590 057	602 730
Provision congés payés	1 825 326	1 974 507
Dettes aux organismes sociaux CCCP	1 228 274	702 989
Provisions médaille du travail	381 474	450 290
Participation des salariés	1 094 077	775 149
Impôt sur les sociétés	808 455	-
Autres dettes fiscales et sociales	80 240	75 309
Dettes d'exploitation	15 061 744	28 321 439

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

L'impôt sur les sociétés correspond à la charge d'impôt 2021 constatée au titre de l'intégration fiscale avec PortSynergy SAS nette des acomptes versés sur l'exercice.

10. Autres dettes

Les provisions inscrites à l'actif et au passif du bilan se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Clients - Avoirs à établir	417 588	570 111
Crédit vendeur GPMM	575 257	1 139 234
Intérêts sur crédit vendeur GPMM	2 876	5 696
Autres fournisseurs d'immobilisation	760 898	1 611 253
Autres dettes	91	65 038
Autres dettes	1 756 710	3 391 332

L'échéancier des crédits vendeur GPMM obtenu dans le cadre de la réforme portuaire s'analyse comme suit :

	Total	2022	2023	2024	au-delà
Crédit vendeur GPMM Portiques	-	-	-	-	-
Crédit vendeur GPMM Infrastructures	575 257	575 257	-	-	-
Total	575 257	575 257	-	-	-

Les dettes sur immobilisations (761 milliers d'euros) correspondent aux factures reçues dans le cadre des travaux de modernisation du terminal sur l'exercice et non encore réglées à la clôture.

Les autres dettes sont dues à moins d'un an.

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit (en euros) :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Navires	85 297 717	77 149 123
Barges	944 823	1 044 097
Conventionnel	-	16 876
Storage	18 645 234	17 703 277
CFS	877 830	801 329
Autres	357 560	57 296
Total chiffre d'affaires	106 123 164	96 771 998

12. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont essentiellement composés de :

- Sous-traitance et charges sociales Gemfos pour un montant de 33 026 K€ ;
- Locations à PortsynergyProjects de portiques et bâtiment pour un montant de 8 409 K€ ;
- Frais de fonctionnement de la caisse pour un montant de 5 459 K€ ;
- Frais de maintenance pour 3 181 K€ dont 1 742 K€ relatifs au matériels d'exploitation ;
- Crédit-bails et locations financières pour un montant total de 5 170 K€ au titre de la location de matériel d'exploitation (cavaliers, reachstacker..). L'analyse du crédit se détaille comme suit :

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	Cumulée	
Terrains/Constructions	-	-	-	-
Installations générales				
Matériels d'exploitation et de transport	36 374 072	4 301 966	14 609 025	21 765 047
Total	36 374 072	4 301 966	14 609 025	21 765 047

Postes du bilan	Redevances		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulée	à moins d'un an	1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains/Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations générales	-	-	-	-	-	-
Matériels d'exploitation et de transport	5 163 695	17 086 277	5 394 622	13 107 846	3 127 460	182 874
Total	5 163 695	17 086 277	5 394 622	13 107 846	3 127 460	182 874

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

13. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit (en euros) :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gain de change	244	1 952
Pénalités de retard sur contrat fournisseur		
Intérêts sur Prêts BPI	(63 077)	(120 117)
Intérêts sur crédit vendeur GPMM	(19 964)	(34 318)
Intérêts sur compte courant Portsynergy	-	-
Autres intérêts	(165)	(57)
Résultat financier	(82 961)	(152 541)

14. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit (en euros) :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autres produits exceptionnels	5 705	1 609
Indemnités assurance	533 963	-
Plus value de cession sur actifs immobilisés	71 624	11 000
Reprise de provision Litige salariés	-	-
Redressement Fiscal (CFE)		
Amortissement exceptionnel	-	-
Redressement URSSAF (Gemfos, Eurofos et CCP)		
Coûts de la réorganisation et départs amiante	(226 224)	(27 861)
Amendes	(38 906)	(3 601)
Autres charges exceptionnelles	(175 949)	(79)
Résultat exceptionnel	170 213	(18 931)

15. Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société s'élève à 1 000 000 euros, représenté par 8 000 parts d'une valeur nominale de 125 euros.

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1 000 000	100 000	48	30 852 552	6 019 722	37 972 323
Affectation du résultat	-	-	-	6 019 722	(6 019 722)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	8 344 308	8 344 308
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 000 000	100 000	48	36 872 274	8 344 308	46 316 631

16. Effectifs

L'effectif moyen de la Société est de 232 salariés. Il se répartit comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Cadres	33	34
Administratifs	39	39
Ouvriers mainteneurs	73	71
Ouvriers dockers	59	60
Ouvriers portueurs	27	28
Total	232	232

17. Engagements financiers

Les principaux engagements financiers sont les suivants (en euros) :

Engagements liés aux financements en Crédit-bail

La Société s'est engagée à consentir au profit des crédits bailleurs une cession de créances au titre de garantie portant sur l'ensemble du poste « Clients » pour sûreté et garantie du remboursement en principal et du paiement de tous intérêts, de toutes commissions ou frais accessoires dûs dans le cadre du financement des 12 nouveaux cavaliers.

La Société a obtenu un cautionnement solidaire, personnel et indivisible de la part de Ports synergy Projects au titre des obligations de paiement et de remboursement de toutes sommes dues aux crédits bailleurs dans le cadre du financement des 12 et 15 cavaliers.

La Société a obtenu de la société Ports synergy projects l'engagement de poursuite de location du matériel objet du crédit-bail conclu en date du 5 février 2021 dans le cadre du financement en crédit-bail de 20 cavaliers.

Cautions, avals et garanties reçus

Les cautions se détaillent comme suit :

- Caution de 1 891 469 euros pour la Caisse de Compensation des Congés Payés
- Caution de 6 950 000 euros pour le Gemfos
- Caution de 248 000 euros pour le Gemform
- Caution de 40 760 euros pour les douanes
- Caution de 413 302 € au profit du GPMM

Eurofos S.A.R.L. – Exercice clos le 31 décembre 2021

Les nantissements concernent les portiques P4, P5 et la grue Gottwal pour 2 225 676 euros.

Cautions, avals et garanties donnés

- Caution de 1 740 000 euros pour le Gemfos
- Caution de 516 000 euros pour la Caisse de Compensation des Congés Payés
- Caution de 195 000 euros pour le GPMM

Indemnité de départ à la retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Au 31 décembre 2021, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 1,20 %
- Taux de revalorisation des salaires : 1,50 %

Le montant total estimé de ces coûts est de 2 253 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

18. Transactions avec des entreprises liées

Les transactions avec les entreprises liées sont les suivantes (en euros) :

	Entreprises liées	Dont filiales et participations
Bilan		
Titres de participation	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Dettes d'exploitation	1 014 862	-
Autres dettes	91	-
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	-	-
Charges d'exploitation	9 508 778	-
Intérêts financiers	-	-

Les entreprises liées concernent principalement Ports synergy Projects.

19. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement post clôture ayant un impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2021 n'a été relevé.

20. Covid-19

Sur l'exercice 2021, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative pour la Société. Ce contexte est cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs.

21. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 s'élève à 30 600 € hors taxes.

Eurofos
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : Terminal conteneurs – Darse 2 – Secteur Graveleau – 13270 FOS SUR MER
408 086 700 RCS Salon

ci-après désignée par « la Société »

Décisions de l'associé unique de la Société du 6 mai 2022

Je soussigné, Louis JONQUIERE, agissant en qualité de directeur général, de PORTSYNTERGY PROJECTS, Société Anonyme au capital de 1 371 600 euros dont le siège social est sis avenue du 16^{ème} Port 76600 – Le Havre, immatriculée au RCS Le Havre sous le numéro 352 103 808 ladite société étant associée de la Société (ci-après l'« Associé unique ») a pris les décisions suivantes, étant précisé que la société ERNST & YOUNG et Autres, commissaire aux comptes titulaire, dûment convoquée étant absente et excusée :

PREMIERE DECISION : Examen et approbation des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION : Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 344 308 € en report à nouveau. Le compte « Report à nouveau » de 36 872 276 € se trouvera ainsi porté à 45 216 584 €.

Ainsi les capitaux propres après affectation du résultat se présenteront de la manière suivante :

- Capital social :	1 000 000.00 €
- Réserve légale :	100 000.00 €
- Report à Nouveau :	<u>45 216 584 €</u>
- => Capitaux propres	46 316 584 €

TROISIEME DECISION : Dépenses visées à l'article 39-IV du CGI

L'associé unique constate que le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-IV du CGI s'élève à 0 € pour l'exercice 2021 et ce, au vu des dispositions de l'article 223 quater du CGI.

QUATRIEME DECISION : approbation des conventions

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L 223-19 et suivant du code de commerce, conclues ou poursuivies durant l'exercice, l'associé unique, rappelle les conventions qu'il contient et qui ont d'ores et déjà été approuvées à savoir :

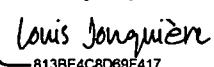
- Convention de trésorerie conclue entre Portsynergy Projects et Eurofos ;
- Convention d'intégration fiscale avec PortSynergy SAS ;

CINQUIEME DECISION : pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été dressé présent procès-verbal signé par l'associé unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

DocuSigned by:


813BE4C8D69F417...

PORTSYNERGY PROJECTS SA.
Associé unique représenté par M. Louis JONQUIERE